

mettrait au gouvernement pour améliorations du port, on ne ferait aucune suggestion sur la localité où ces améliorations devaient se faire ; on demanderait simplement les pouvoirs nécessaires à faire ces améliorations. La pétition à l'honorable secrétaire provincial disait que la commission ayant soumis au gouvernement des cartes, des plans et des rapports d'ingénieurs pointant la Pointe St Charles comme étant le lieu le plus propre à la construction de docks, les commissaires auraient abusé de leur position et la pétition concluait à rejeter la demande des commissaires pour la construction de docks à la Pointe Saint Charles. Or, il était de fait que la commission n'avait fait aucune allusion et n'avait jamais mentionné la Pointe Saint Charles dans le bill qu'elle avait soumis au gouvernement."

Les commissaires envoyèrent alors les plans et cartes des ingénieurs américains qui faisaient partie de leur rapport et qui faisaient voir les plans des docks dans la baie d'Hochelaga aussi bien qu'à la Pointe Saint Charles.

Après avoir déclaré que dans aucune circonstance, la commission n'a jamais exercé de pression et ne s'est jamais prévalu de sa position pour opposer la construction de docks à Hochelaga, vis-à-vis les ingénieurs, elle déclare qu'une seule fois depuis 1845, on a mentionné le lieu où une amélioration devait être faite et cela dans une pétition signée par MM. Molson et autres attirant l'attention des commissaires sur la nécessité de la construction d'un quai au pied de la rue Monarque, qui fut construit et qui ne l'aurait pas pu l'être si on n'eût pas agrandi les limites du havre de Montréal. Les minutes de la commission du havre montraient que depuis l'année 1845 jusqu'alors (1858), tous les travaux nouveaux avaient été construits à l'est du quai de l'île au coût de £38,000.

La conséquence de la conférence entre les citoyens et la commission du havre fut la nomination d'un ingénieur. Ci suit la lettre d'instruction, signée respectivement par le président du havre et par le président d'un comité de citoyens, au sujet des améliorations du havre, transmise à M. Trautwine, chargé d'examiner les projets de docks et améliorations du havre de Montréal, et de faire rapport sur les dits projets.